



Règlement de la tombola organisée par l'Association NARVALO'S BIKER

Article 1- ORGANISATION

L'Association à but non-lucratif NARVALO'S BIKER, immatriculée sous le numéro SIREN 808 556 922 et dont le siège social est situé Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES, dument autorisée par Monsieur Le maire de la Commune de Luynes selon courrier du 30 Mai 2023, organise une tombola le dimanche 15 septembre 2024 à 17h00, dans le but de promouvoir la culture américaine.

Les profits réalisés par la tombola qui n'a pas un but lucratif seront intégralement utilisés pour les lots, les frais d'organisation et de festival au cours duquel la tombola est organisée.

Article 2- PARTICIPANTS

La tombola est ouverte à toute personne morale ou physique majeure, à l'exception des membres du bureau de l'Association en exercice au jour de l'ouverture du jeu.

Article 3- CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation ne peut se faire qu'au moyen d'un ou plusieurs billets émis par l'Association et payés pour l'occasion par le participant. Le nombre de billet acheté n'est pas limité par participant.

5999 billets numérotés de 1 à 5999 d'une valeur de 5€ l'unité seront mis en vente par l'Association à compter du 12 septembre 2024 et seront déposés dans l'urne prévue jusqu'au dimanche 15 septembre 2024 à 16h30, heure à laquelle les souscriptions seront clôturées.

Seuls les billets complétés, numérotés et identifiés seront comptabilisés et déposés dans l'urne prévue à cet effet.

Il est possible d'acheter des billets, directement sur place lors du Festival Américain qui se déroulera du 12 au 15 septembre 2024.

Article 4- FORME ET CONTENU DES BILLETS

Les billets sont agrafés par lot de 20. Chaque billet comporte trois souches.

La première souche est remise au participant lors de son achat, elle indique le nom de l'Association NARVALO'S BIKER, son adresse, la date, l'heure et lieu du tirage au sort ainsi que le numéro du

billet et son prix.

La deuxième souche servira au tirage au sort et indique le nom de l'Association NARVALO'S BIKER, la date, l'heure et le lieu du tirage au sort ainsi que le numéro du billet et son prix.

La troisième souche est conservée par l'Association NARVALO'S BIKER. Elle indique le numéro du billet, son prix ainsi que le nom de la personne à qui l'Association NARVALO'S BIKER a vendu le billet et le nom de la personne qui l'a vendu.

Article 5- DATE ET CONDITIONS DU TIRAGE

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le Dimanche 15 Septembre 2024 à 17h00 sous le contrôle de Maître Julien LESEIGNOUX, Huissier de justice Associé membre de la SELARL ACTHUIS dont l'office se trouve 105 Avenue de TOURS 37400 AMBOISE.

Lors du tirage, 20 billets valides seront tirés au sort.

Le participant gagne le lot annoncé dès lors que le numéro du billet qu'il a acheté est tiré au sort.

L'élimination immédiate du participant à la tombola peut être effectuée sans délai, ni préavis, s'il s'avère qu'il y a eu tricherie.

Article 6- DOTATIONS ET LOTS A GAGNER

20 lots sont à gagner. Liste des lots

1	MOTO SPYDER CANAM F3	26 415,00 €		
	CASQUE	250,00 €		
	2 ENTREE BIEN ETRE	32,00 €		
				26 697,00 €
2	VOYAGE AUX USA	4 300,00 €		
				4 300,00 €
3	REMORQUE MOTO	2 300,00 €		
	PERMIS B96	379,00 €		
	BLOUSON CUIR BIKER	150,00 €		
				2 829,00 €

4	BRAZERO	1 000,00 €	
	SOIN DR HAUSCHKA	135,00 €	
	BOUCHERIE CAHELO	150,00 €	
	SACOCHE CUIR	412,00 €	
			1 697,00 €
5	PERMIS MOTO	706,00 €	
	BLOUSON CUIR	250,00 €	
	CEINTURE CUIR PERSONALISEE	108,00 €	
	abonnement excellence thermesluynes	465,00 €	
			1 529,00 €
6	CADEAU SOVITRAT	400,00 €	
	DINER IBIS X2	108,00 €	
	2 PASS FAMILYPARK	104,00 €	
	1 seance sophrologie	50,00 €	
	4 entrees piscine	19,00 €	
	2 ENTREES ACTIVITES DOUCES	32,00 €	
			713,00 €
7	CASQUE	259,00 €	
	VETEMENT CUIR BIKER	250,00 €	
	2 OSAVEURS DES HALLS	50,00 €	
	SEANCE NOVAGYM	10,00 €	
	1 SEANCE BIEN ETRE THERMES	16,00 €	
			585,00 €
8	SEJOUR IBIS	274,00 €	
	OSAVEURS DES HALLS	50,00 €	
	BON MUSTANG	100,00 €	
	1 PLACE FAMILY PARK	20,00 €	
	2 ENTRE BIEN ETRE	32,00 €	
			476,00 €
9	2PASS FAMIYPARK	104,00 €	
	SEJOUR IBIS	276,00 €	
	2 ENTREES ACTIVITE DOUCES THERMES	32,00 €	
			412,00 €
10	SEJOUR LAROCHE BELEVUE	220,00 €	
	BOUCHERIE CAHERO	100,00 €	
	REPAS XII POUR 2	75,00 €	
	1 SEANCE ACTIVITE DOUCE	16,00 €	
			411,00 €

11	2 PASS FAMILYPARK	104,00 €	
	2 ACTIVITES DOUCES	32,00 €	
	2 CITY PASS	70,00 €	
			206,00 €
12	4 FAMILY PARK	80,00 €	
	2 ACTIVITES DOUCES THERMES	32,00 €	
	4 ENTRESS ADULTES ENFANTS	19,00 €	
	2 CITY PASS	70,00 €	
			201,00 €
13	4ENTREE FAMILY PARK	80,00 €	
	SEANCE NOVA GYM	10,00 €	
	2 ENTREES ENFANT ADULTE	9,00 €	
	PASSION DU FROMAGE	15,00 €	
	2 CITY PASS	70,00 €	
			184,00 €
14	4 FAMILY PARK	80,00 €	
	PASSION DU FROMAGE	15,00 €	
	2 ENTREES ADULTES ENFANT	9,00 €	
	2 CITY PASS TOURS	70,00 €	
			174,00 €
15	2 PASS FAMILY PARK	104,00 €	
	1 ENTREE BIEN ETRE	16,00 €	
	1 ENTREE ACTIVITE DOUCE	16,00 €	
	1 CITY PASS	35,00 €	
			171,00 €
16	BON MUSTANG	50,00 €	
	CHÂTEAU BEAUVOIS	100,00 €	
	4 ENTREES ADULTE ENFANT	19,00 €	
			169,00 €
17	GATEAU JEAN MARC	28,00 €	
	2 PASS FAMILYARK	104,00 €	
	1 CITY PASS TOURS	35,00 €	
			167,00 €
18	4 ENTREES FAMILYPARK	80,00 €	
	2 ENTREES BIEN ETRE	32,00 €	
	1 CITY PASS TOURS	35,00 €	
			147,00 €

19	1 MOIS NOVAGYM	50,00 €	
	4 ENTREES Piscine ADULTES	19,00 €	
	2 ENTREES Piscine ENFANT	9,00 €	
	1 CITY PASS TOURS	35,00 €	
			113,00 €
20	4 ENTREE FAMILYPARK	80,00 €	
	2 ENTRE BIEN ETRE	32,00 €	
			112,00 €
			41 293,00 €

Article 7- TIRAGE AU SORT

Le nom des gagnants sera annoncé au fur et à mesure du tirage au sort et ces derniers disposent pour tous les lots, à l'exception du 1^{er} lot, d'un délai de 7 jours à compter du tirage soit jusqu'au 23 septembre 2024 - 18h00 pour venir retirer leurs lots au siège de l'Association NARVALO'S BIKER sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES.

La liste définitive des gagnants sera affichée sur le stand Tombola lors du Festival Américain le 15 septembre 2024 dès la fin de la tombola et jusqu'au 23 septembre 2024 sur le site internet de l'Association www.NARVALOSBIKERS.COM et la page Facebook de l'Association www.narvalosbikers.com

Une fois le tirage effectué, les gagnants qui ne seront pas présents le jour même, seront informés par simple affichage sur le site internet de l'Association www.narvalosbikers.com, et la page Facebook de l'Association www.narvalosbikers.com du lot qui lui revient.

Article 8- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Du fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent l'Association NARVALO'S BIKERS à utiliser leur nom, prénom et leur photographie, sans restriction ni réserve à l'exception des modalités ci-après indiquées et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, dans toute manifestation promotionnelle ou purement informative liée à la tombola.

Les informations figurant sur le billet de la tombola peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé. Conformément aux dispositions l'article 2 de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants ont le droit d'accéder et de rectifier des données les concernant ainsi que de demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Pour toute demande, les participants peuvent envoyer un courrier à l'Association sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES

Article 9- SORT DES LOTS NON RETIRES

Tout lot qui n'aura pas été retiré par le gagnant dans les délais indiqués à l'article 7 du présent règlement sera remis en jeu par l'Association à l'occasion d'une prochaine Tombola.

Article 10- DEPOT ET CONSULTATION DU REGELEMENT

Le présent règlement sera librement consultable au siège de l'Association sis Avenue de l'Europe, Parc des Varennes, 37230 LUYNES, sur le site internet de l'Association www.narvalosbikers.com ou à l'office de Me LESEIGNOUX sis 105 Avenue de TOURS 37400 AMBOISE.

Article 11- CONTESTATION ET LITIGE

Toute difficulté relative à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs.

L'Association NARVALO'S BIKERS se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler la tombola si les circonstances l'exigent. En cas d'annulation de la tombola, les participants seront remboursés sur présentation de leur billet.

L'Association NARVALO'S BIKERS ne saurait être tenue responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation relative à cette tombola devra obligatoirement intervenir par écrit, dans un délai maximum de 15 jours à compter de la diffusion de la liste des gagnants.

Toute participation à la présente tombola implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

A LUYNES, le 12.06.2023,

L'Association NARVALO'S BIKERS
Représentée par son Président



